Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart

AR Préfectoral
le 15/07/2026
Acte Excéutoire sous référence :
091-200059228-20260630-oxyDL25352H1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 30 JUIN 2026

DELIBERATION N° DEL-2026/258 : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS EN INVESTISSEMENT À LA COMMUNE DE SOISY-SUR-SEINE

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, régulièrement convoqué, s'est réuni le 30 juin 2026 à 18 h 30, 9 allée de la Citoyenneté à Lieusaint (77567), salle du conseil communautaire, sous la Présidence de Stéphane BEAUDET, Président.

Etaient présents :

Commune d'Évry-Courcouronnes :
M. Stéphane BEAUDET, M. Medhy ZEGHOUF, Mme Diarra BADIANE, M. Jacques VANDEPUTTE, Mme Cendrine CHAUMONT, M. Pascal CHATAGNON, Mme Myriam BOUBEL, M. Abdoul-Aziz M'BAYE, Mme Pétroline BEROT, Mme Mina FAYED, Mme Ouisal BOUGHALEM, M. Michel JEANLIN, Mme Laëtitia AFONSO.

Commune de Corbeil-Essonnes :
Mme Samira KETFI, M. Alexandre MARIN, Mme Valérie MELNIK, M. Eric BRETON, Mme Aline BROGUET, Mme Astou LALAMI-DIAKHITÉ, Mme Pascaline VANDENHEEDE, M. Bruno PIRIOU, Mme Martine SOAVI, M. Frédéric PYOT.

Commune de Savigny-le-Temple :
Mme Marie-Line PICHERY, M. Morgan CONQ, Mme Célia VALONY, M. Alain BRIARD.

Commune de Ris-Orangis :
Mme Sonia BENAMEUR, M. Phu Hien NGUYEN, Mme Zahira KADA, M. Séverin YAPO, Mme Stéphanie BOISSEAU, M. Thomas MERABLI.

Commune de Grigny :
M. Philippe RIO, M. Jacky BORTOLI, Mme Anne-Marie LAURENT, M. Mognidaho ISSA.

Commune de Combs-la-Ville :
M. Guy GEOFFROY, Mme Laure-Agnès MOLLARD-CADIX, M. Cyril DELPUECH, Mme Christiane LAFONT.

Commune de Moissy-Cramayel :
Mme Line MAGNE, M. Julien BERAUD, Mme Stéphanie LE MEUR.

Commune de Lieusaint :
M. Michel BISSON.

Acte publié le : Jeudi 16 juillet 2026

Commune de Saint-Pierre-du-Perray :
M. Dominique VEROTS, Mme Annick DISCHBEIN, M. Titouan BEL ANGE.

Commune de Cesson :
M. Olivier CHAPLET, Mme Charlyne PECULIER.

Commune de Bondoufle :
M. Vivien LEROY, Mme Clotilde DESCHAMPS.

Commune de Vert-Saint-Denis :
M. Didier EUDE.

Commune de Soisy-sur-Seine :
Mme Elisabeth PETITDIDIER.

Commune de Lisses :
Mme Isabelle JOUNY représentant M. Jean-Marc MORIN.

Commune de Nandy :
M. Grégory MASSAMBA.

Commune de Villabé :
M. Karl DIRAT.

Commune d'Étiolles :
M. Stéphane PELLET.

Absents représentés :

Commune d'Évry-Courcouronnes :
Mme Ismahane NEHAR FAIK a donné pouvoir à Mme Ouisal BOUGHALEM
M. Pierre PROT a donné pouvoir à Mme Myriam BOUBEL
M. Alban BAKARY a donné pouvoir à M. Pascal CHATAGNON
Mme Farida AMRANI a donné pouvoir à Mme Laëtitia AFONSO.

Commune de Corbeil-Essonnes :
M. Carlos DOMINGUES a donné pouvoir à Mme Aline BROGUET
M. Volkan AYKUT a donné pouvoir à M. Alexandre MARIN
M. Rachid EL JIDE a donné pouvoir à Mme Astou LALAMI-DIAKHITÉ
Mme Khadija ZIADI a donné pouvoir à Mme Valérie MELNIK.

Commune de Savigny-le-Temple :
M. Jean-Daniel CANNENPASSE-RIFFARD a donné pouvoir à Mme Marie-Line PICHERY
Mme Fatiha BENSALEM a donné pouvoir à Mme Célia VALONY.

Commune de Combs-la-Ville :
Mme Céline THIEBAULT-MARTINEZ a donné pouvoir à M. Grégory MASSAMBA.

Commune de Moissy-Cramayel :
M. Khalidou GUEYE a donné pouvoir à Mme Stéphanie LE MEUR.

Commune de Lieusaint :
Mme Valérie LENGARD a donné pouvoir à M. Julien BERAUD
M. Denis GOUET YEM a donné pouvoir à M. Michel BISSON.

Commune de Saint-Germain-lès-Corbeil :
M. Yann PÉTEL a donné pouvoir à M. Stéphane BEAUDET.

Absents excusés :

Commune de Savigny-le-Temple :
M. Jehame M'PENDJA.

Commune de Ris-Orangis :
M. Stéphane RAFFALLI.

Commune de Grigny :
Mme Fatima OGBI, Mme Claire TAWAB KEBAY.

Commune de Vert-Saint-Denis :
Mme Sheilo MIENANDI MALANDA.

Commune de Saintry-sur-Seine :
M. Patrick RAUSCHER.

Commune du Coudray-Montceaux :
Mme Aurélie GROS.

Commune de Tigery :
M. Germain DUPONT.

Commune de Réau :
M. Alain AUZET.

Commune de Morsang-sur-Seine :
M. Olivier PERRIN.

Le secrétaire de séance : Diarra BADIANE

Nombre de membres en exercice :	83
Nombre de membres présents ou représentés :	73

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-6, L. 5211-9 et L. 5216-5 ;

Vu le code civil et notamment son article 2298 ;

Vu le code monétaire et financier ;

Vu le code général des impôts ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010, modifié, de réforme des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2015-PREF.DRCL/955 en date du 15 décembre 2015 des Préfets des départements de l'Essonne et de Seine-et-Marne, portant création au 1er janvier 2016 de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, issue de la fusion de la communauté d'agglomération Évry Centre Essonne, de la communauté d'agglomération Seine Essonne, de la communauté d'agglomération de Sénart, de la communauté d'agglomération de Sénart en Essonne avec extension à la commune de Grigny ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2025-PREF-DRCL-289 en date du 20 octobre 2025 des Préfets des Départements de l'Essonne et de Seine-et-Marne, fixant à 83 le nombre de sièges au sein du conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart ainsi que la répartition de ces sièges entre les 23 communes ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart ;

Vu la délibération n°DEL-2017/525 du Conseil Communautaire en date du 19 décembre 2017 portant sur la définition de l'intérêt communautaire de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud ;

Vu la délibération n°DEL-2021/454 du Conseil communautaire en date du 14 décembre 2021 relative au pacte financier et fiscal Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart pour la période 2021-2026 et déclinant les modalités de solidarités avec ses communes membres ;

Vu la délibération n°DEL-2022/109 du Conseil communautaire en date du 7 avril 2022 portant avenant au dispositif des fonds de concours en investissement ;

Vu la délibération n°DEL-2023/335 du Conseil communautaire en date du 19 décembre 2023 portant modification de la définition de l'intérêt communautaire en application des articles L.5211-41-3 et L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°29 du conseil municipal de la commune de Soisy-sur-Seine en date du 11 mai 2026 sollicitant le versement du fonds de concours en investissement à hauteur de 96 401,46 € afin de compléter le financement de dépenses relatives aux travaux de voiries, à l'acquisition de véhicules, de matériels et d'équipements et aux autres travaux d'entretien du patrimoine communal ;

Considérant que, pour compléter le financement de ces dépenses, la Commune a sollicité la communauté d'agglomération Grand Paris Sud pour le versement d'une aide financière, sous forme de fonds de concours en investissement, à hauteur de 96 401,46 € ;

Considérant que le coût total HT des dépenses programmées s'élève à 192 802,92 € dont 96 401,46 € restant à la charge de la Commune,

Considérant que le montant sollicité n'excède pas 50 % du montant des dépenses restant à la charge de la Commune ;

Vu l'avis de la commission générale en date du 16 juin 2026,

Sur proposition du Président,

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder au versement d'une aide financière sous forme de fonds de concours en investissement à la commune de Soisy-sur-Seine, à hauteur de 96 401,46 €, afin de compléter le financement de dépenses relatives aux travaux de voiries, à l'acquisition de véhicules, de matériels et d'équipements et aux autres travaux d'entretien du patrimoine communal :

Projets	Montant des travaux HT	Demande des Fonds de Concours à Grand Paris Sud	Reste à charge pour la ville en HT
Acquisitions de véhicules	49 037.19 €	24 518.60 €	24 518.60 €
Acquisition de matériel informatique	6 548.00 €	3 274.00 €	3 274.00 €
Remplacement des systèmes de chauffe	29 915,00 €	14 957.50 €	14 957.50 €
Travaux de voirie	47 294.63 €	23 647.32 €	23 647.32 €
Autres investissements (travaux de réhabilitation des murs du cimetière, construction du mur du potager du Grand Veneur avec installation d'un portail, achat de défibrillateurs)	60 008.10 €	30 004.05 €	30 004.05 €
TOTAL	**192 802.92 €**	**96 401.46 €**	**96 401.46 €**

RAPPELLE que le montant total du fonds de concours alloué ne peut excéder, pour chaque opération, la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

RAPPELLE que le fonds de concours alloué à chaque commune peut être utilisé sur une ou plusieurs demandes.

PRECISE que le montant sollicité correspond à la troisième demande de versement (et solde) du fonds de concours en investissement attribué à la commune de Soisy-sur-Seine pour la période 2021-2026.

PRECISE que le versement des fonds sera effectué sur la base des pièces justificatives attestées par le comptable public.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du département de l'Essonne.

Votes :	
NPPV :	0
Abstentions :	0
Suffrages exprimés :	73
Majorité absolue :	38
Votes Pour :	73
Votes Contre :	0

Stéphane BEAUDET
Président

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif. La saisine du tribunal peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart

AR Préfectoral
le 15/07/2026
Acte Excéutoire sous référence :
091-200059228-20260630-oxyDL25352H1-DE

Note de Synthèse n° 22

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 30 JUIN 2026

OBJET : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS EN INVESTISSEMENT À LA COMMUNE DE SOISY-SUR-SEINE

Par délibération n°2021/454 du 14 décembre 2021, le Conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart a posé les principes d'un dispositif de solidarité financière devant bénéficier à l'ensemble des communes membres de la communauté d'agglomération pour la période 2021/2026.

Ce nouveau dispositif s'appuie notamment sur l'attribution de fonds de concours tant en fonctionnement qu'en investissement :

- Les fonds de concours en fonctionnement, qui bénéficient aux communes éligibles telles que définies par la délibération précitée, sont dotés d'une enveloppe annuelle de 1 million d'euros, et destinés à couvrir les coûts de fonctionnement d'équipements communaux, hors frais de personnel.

- Les fonds de concours en investissement, qui bénéficient aux communes éligibles telles que définies par la délibération précitée, sont dotés d'une enveloppe de 15 millions d'euros sur la période 2021/2026 (délibération n° DEL-2022/109 en date du 7 avril 2022). Le critère d'éligibilité est le volume des travaux retenu pour chaque commune dans la PPI 2022-2032, hors crédits de proximité. Au- delà de 12 millions d'euros nets, la commune est inéligible.

La clause de revoyure des dispositifs prévue fin 2023 n'a pas modifié les modalités d'éligibilité des communes.
- Pour le dispositif en fonctionnement, les communes bénéficiaires restent identiques.
- Pour le dispositif en investissement, les communes bénéficiaires restent identiques et sont autorisées à solliciter le montant total de leurs droits de tirage prévus dans la délibération cadre du 7 avril 2022.

Les deux fonds de concours peuvent être sollicités en une ou plusieurs demandes. Leur mise en œuvre nécessite deux délibérations concordantes préalables (commune et communauté d'agglomération), mettant en évidence le plan de financement de l'opération décidée.

Dans le cadre de ces dispositifs, la commune de Soisy-sur-Seine bénéficie d'une attribution globale de 938 261 € au titre du fonds de concours en investissement pour la période courant jusqu'en 2026.

Par délibération n° 29 du 11 mai 2026, le conseil municipal de la commune de Soisy-sur-Seine a sollicité le versement du fonds de concours en investissement à hauteur de 96 401,46 € afin de compléter le financement de dépenses relatives aux travaux de voiries, à l'acquisition de véhicules, de matériels et d'équipements et aux autres travaux d'entretien du patrimoine communal.

Grand Paris Sud
500 place des Champs-Élysées - BP 62
91054 Évry-Courcouronnes Cedex - Tél : 01 69 91 58 58
www.grandparissud.fr

Le montant sollicité correspond à la troisième demande de versement (et solde) de l'enveloppe attribuée à la commune de Soisy-sur-Seine au titre des fonds de concours en investissement pour la période 2021-2026.

Le coût total des dépenses programmées est de 192 802,92 € dont 96 401,46 € restant à la charge de la Commune selon le plan de financement ci-dessous :

Projets	Montant des travaux HT	Demande des Fonds de Concours à Grand Paris Sud	Reste à charge pour la ville en HT
Acquisitions de véhicules	49 037.19 €	24 518.60 €	24 518.60 €
Acquisition de matériel informatique	6 548.00 €	3 274.00 €	3 274.00 €
Remplacement des systèmes de chauffe	29 915,00 €	14 957.50 €	14 957.50 €
Travaux de voirie	47 294.63 €	23 647.32 €	23 647.32 €
Autres investissements (travaux de réhabilitation des murs du cimetière, construction du mur du potager du Grand Veneur avec installation d'un portail, achat de défibrillateurs)	60 008.10 €	30 004.05 €	30 004.05 €
TOTAL	**192 802.92 €**	**96 401.46 €**	**96 401.46 €**

Cette sollicitation correspondant au dispositif des fonds de concours en investissement, il est donc proposé au Conseil communautaire de donner une suite favorable à la sollicitation de la commune de Soisy-sur-Seine et de lui verser un fonds de concours en investissement d'un montant de 96 401,46 € afin de compléter le financement de dépenses relatives aux travaux de voiries, à l'acquisition de véhicules, de matériels et d'équipements et aux autres travaux d'entretien du patrimoine communal.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

VILLE DE SOISY SUR SEINE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du registre des délibérations

AR Préfectoral
le 15/07/2026
Acte Excéutoire sous référence :
091-200059228-20260630-oxyDL25352H1-DE

SÉANCE DU 11 MAI 2026

N° 2026/29 – SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS GRAND PARIS SUD

Date de convocation : le 5 mai 2026

L'an deux-mille vingt-six, le 11 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Grand Veneur en séance publique sous la présidence de Madame Elisabeth PETITDIDIER, Maire de Soisy-sur-Seine

Étaient présents : Mme PETITDIDIER, Maire
M. DERLET, Mme FAURIANT, M. FRANCHI, Mme DUMONTAUD SEURE, M. REGENT, Mme HEINTZ, M. MOULIN, Mme PIRY-RUIZ, M. FERTE, Mme CAUSERET, M. GALEOTTA, Mme BACHELET, M. GAMBIN, Mme BOUCHER, M. LABOURDETTE, Mme LE GRILL, M. ELLA NLEM, Mme COUSIN, Mme MBAGA, Mme MOULIN, M. SCHREIBER, M. SERRAT, Mme BENECH, M. DEHLINGER, Mme MICOUD, M. QUEVILLON

Étaient excusés : M. PRE (pouvoir à M. DERLET), M. ISMAIL (pouvoir à Mme FAURIANT)

Étaient absents :

Secrétaire : Ludivine BOUCHER

Conseillers : En exercice : 29
Présents : 27
Pouvoirs : 2
Votants : 29

Quorum : 15

Accusé de réception en préfecture
091-219106002-20260511-DELIB2026-29-DE
Date de réception préfecture : 22/05/2026

DELIBERATION 2026/29
Rapporteur : Elisabeth PETITDIDIER

SOLLICITATION DE FONDS DE CONCOURS DE GRAND PARIS SUD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2311-5 et R.23-11,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud N° DEL-2021/454 – Pacte financier et fiscal GPS – Solidarités du 14 décembre 2021,

Considérant que la ville bénéficie d'un droit de tirage au titre des Fonds de Concours de Grand Paris Sud d'un montant de **938 261 €,**

Considérant que la participation de Grand Paris Sud ne peut pas excéder 50% du montant HT des travaux,

Considérant la délibération de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud n° DEL-2025-135 du 27/05/2025 dans laquelle GPS accorde un premier versement d'un montant de **106 537 €**,

Considérant la délibération de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud n° DEL-2025-300 du 18/11/2025 dans laquelle GPS accorde un second versement d'un montant de **735 245,37** €,

Considérant que la ville souhaite solliciter le Fonds de Concours sur les projets suivants :

Projets	Montant des travaux HT	Demande des Fonds de Concours à Grand Paris Sud	Reste à charge pour la ville en HT
Acquisitions de véhicules	49 037.19 €	24 518.60 €	24 518.60 €
Acquisition de matériel informatique	6 548.00 €	3 274.00 €	3 274.00 €
Remplacement des systèmes de chauffe	29 915,00 €	14 957.50 €	14 957.50 €
Travaux de voirie	47 294.63 €	23 647.32 €	23 647.32 €
Autres investissements (travaux de réhabilitation des murs du cimetière, construction du mur du potager du Grand Veneur avec installation d'un portail, achat de défibrillateurs)	60 008.10 €	30 004.05 €	30 004.05 €
TOTAL	**192 802.92 €**	**96 401.46 €**	**96 401.46 €**

Considérant l'avis des commissions réunies le 4 mai 2026,

Accusé de réception en préfecture
091-219106002-20260511-DELIB2026-29-DE
Date de réception préfecture : 22/05/2026

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

Article 1 : De solliciter le solde du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud pour un montant de 96 401.46 €

ARTICLE 2 : D'autoriser le Maire à signer tous les documents s'y rapportant ;

ARTICLE 3 : De charger Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Vote

POUR	29
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Fait et délibéré à Soisy-sur-Seine, le 11 mai 2026

Pour extrait conforme,

Elisabeth PETITDIDIER

Maire de Soisy-sur-Seine

Ludivine BOUCHER

Boucher

Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
091-219106002-20260511-DELIB2026-29-DE
Date de réception préfecture : 22/05/2026